



De nombreuses personnes veulent agir en justice à l'encontre des mesures prises par le Gouvernement et validées par les députés.

Ils sont tous d'avis :

- qu'il est temps d'agir contre ces lois iniques et la ségrégation qu'elles créent.
- qu'il est temps de montrer au Gouvernement que de nombreux citoyens sont contre toutes ces mesures liberticides qui violent nos droits fondamentaux.
- qu'il est temps d'agir et de manifester notre désaccord en saisissant la Justice qui est la Gardienne de nos libertés.
-

Que vous soyez vacciné ou non, parent, employé, employeur, du monde médical, social, privé ou public, à la retraite ou au chômage, dans l'Horeca, syndiqué ou non : dites stop à tout ce qui se passe en participant à l'action judiciaire qui sera introduite à l'encontre du CovidCheck, qui n'est nullement un instrument sanitaire, mais bien un moyen d'imposer une obligation vaccinale déguisée et de créer un apartheid.

Cette action sera également introduite à l'encontre du projet sur la vaccination obligatoire pour les plus de 50 ans et le personnel soignant, car vous savez pertinemment que le but final est la vaccination obligatoire pour tous, adultes et enfants.

Les chances de réussite de l'action sont inconnues, néanmoins, ne rien entreprendre serait pire encore.

Comme nous avons fait savoir notre désaccord en soutenant de nombreuses pétitions, en manifestant pacifiquement, affirmons notre position en saisissant la Justice qui est garante de nos libertés.

Sollicitons l'intervention de la Justice luxembourgeoise afin de faire valoir nos droits fondamentaux.

Afin de mutualiser les coûts, un accord a été trouvé avec un avocat pour un forfait maximum de 292,50€ TTC demandé par participant avec un minimum de 100 personnes (frais et honoraires d'avocat, frais d'assignation, frais de papeterie inclus).

Cet avocat travaillera de concert avec un autre avocat et le coût final sera réajusté en fonction des frais réels sans pouvoir **dépasser le forfait € 292,50.- pour chaque mandat.**

Vous entendez faire valoir vos droits, joignez-vous à l'action.

En demandant le mandat à signer avant le 30 janvier à avocat.actionlux@protonmail.com

Puis le renvoyer, en joignant copie de votre pièce d'identité et en versant la somme de 292,50 € sur le compte de **Me KARIMA ROUIZI, IBAN : LU40 0020 1100 9428 4400 BIC : BILLULL**

Vous pouvez également soutenir l'action en adressant un don avec la mention « ACTION CONTRE MESURES COVID » sur le compte **LU24 0030 5566 9243 0000, BIC BGLULL**, Bénéficiaire European Forum for Vaccine Vigilance

www.efvv.eu

European Forum for Vaccine Vigilance

Ou sur le compte de Votre Bon droit : **BE23 3632 0756 5791 - RPM du Hainaut - contact@notrebondroit.be**

Nous ferons tout ce qui est possible